

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 novembre 2006, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon (Québec)

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur O'Donnell Bédard, Maire  
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller  
Monsieur Michel Croteau, conseiller  
Monsieur Claude Lessard, conseiller  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ABSENSES MOTIVÉES:**

Monsieur Jacques Coulombe, conseiller  
Monsieur Guy Jacob, conseiller

**7457- Ouverture de la séance**

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

**7458- Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 28 novembre 2006, après avoir ajouté les points suivants:

- Avis de motion concernant les piscines;
- Avis de motion concernant le lotissement;
- Approbation des travaux subventionnés.

**7459 - Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 octobre 2006**

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 17 octobre 2006, tel que rédigé.

#### **7460 – Acceptation des listes et rapports mensuels**

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2006;
- Réconciliation bancaire au 31 octobre 2006
- Rapports budgétaires pour le mois d'octobre 2006.

#### **7461 – Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2006-270 à 2006-294 inclusivement, tels que préparés par la secrétaire-trésorière.

#### **7462 - Rapport de l'inspecteur**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'octobre 2006.

#### **7463 – Suivi du dossier de la route**

Monsieur Jacques Tessier prend la parole. Il nous informe que les travaux routiers sont pratiquement terminés et que le coût total serait de l'ordre de 1 700 000\$ plutôt que de 1,800 000\$. Il reste pour environ 100 000\$ de petits travaux à faire au printemps comme la signalisation, le marquage de la route etc. qui devraient se faire vers le mois de mai.

#### **7464 – Réunion du 28 novembre 2006**

Madame Vivian Viviers informe qu'une réunion spéciale du Conseil sera tenue le 28 novembre 2006 au bureau de la Ville, pour procéder à l'ouverture des soumissions et l'octroi de l'émission des obligations quant au règlement d'emprunt de 1 600 000\$. La réunion est fixée à 19h30.

#### **7465 – Déclaration des intérêts pécuniaires**

Madame Vivian Viviers remet à chacun des membres du Conseil un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires à compléter et remettre avant le 31 décembre 2006, conformément à la *Loi sur les élections et référendums*.

#### **7466 – Délégation de compétence à la MRC concernant l'évaluation municipale**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c.F-2.1), la MRC de la Jacques Cartier a compétence en matière d'évaluation foncière à l'égard d'une municipalité locale régie par la *Loi sur les Cités et Villes* (LRQ c.C-19) dont le territoire est compris dans le sien;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de l'évaluateur vient à échéance le 30 juin 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à un appel d'offres pour les municipalités régies par le *Code municipal* en y incluant une clause qui permettait aux municipalités régies par la *Loi sur les Cités et Villes* de se prévaloir des mêmes taux;

**CONSIDÉRANT QUE** de nouvelles dispositions législatives à l'égard de l'octroi des contrats de services professionnels telle l'évaluation ont été adoptées par le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour bénéficier des taux obtenus par la MRC de la Jacques-Cartier, la Ville de Lac-Saint-Joseph doit déléguer sa compétence à la MRC au lieu de retourner en appel d'offres;

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est unanimement résolu:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Ville de Lac-Saint-Joseph délègue compétence en matière d'évaluation foncière à la MRC de la Jacques-Cartier afin qu'elle puisse bénéficier des mêmes taux obtenus pour ce service;

Que cette délégation de compétence ne permet aucunement à la MRC de la Jacques-Cartier d'offrir elle-même un service d'évaluation foncière à l'interne.

#### **7467 – Contrat avec Desjardins Sécurité Financière pour la gestion des paies et remises gouvernementales**

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Boivin, appuyé par Monsieur Claude Lessard et il est unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires à la gestion de la paie et des remises gouvernementales qui en découlent ainsi qu'à la transmission des formulaires T-4 et tout document se rapportant au service de paie.

#### **7468 – Avis de motion, imposition de la taxe foncière**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par Monsieur Claude Lessard qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2007, fixer le taux de la taxe foncière, fixer également la date de l'envoi des comptes de taxes ainsi que la date du paiement du 2<sup>ème</sup> versement sur lesdits comptes de taxes.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

#### **7469 – Avis de motion, compensation sur les biens fonds non imposables**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par Monsieur Jocelyn Boivin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour imposer au cours de l'année 2007 une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

#### **7470 – Étude des prévisions budgétaires pour 2007**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à la prochaine réunion du 28 novembre 2006.

#### **7471 – Demande de dérogation mineure pour le 912, Chemin Thomas Maher**

Il est proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil refuse la demande de dérogation mineure tel que présentée concernant la propriété sise au 912, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph et demande au propriétaire de présenter un nouveau projet.

#### **7472 – Demande de dérogation mineure pour le 192, Chemin Thomas Maher**

Il est proposé par Monsieur Michel Croteau, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 192, Chemin de la Passe, Lac St-Joseph en prenant pour acquis que nous aurons un nouveau document précisant les mesures exactes, le matériel utilisé et un plan d'implantation signé par les deux propriétaires.

Ce Conseil autorise par conséquent la secrétaire-trésorière à publier ladite dérogation mineure dans le journal Le Courrier de Portneuf.

#### **7473 - Avis de motion, règlement régissant l'implantation de piscines creusées ou hors terre**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par Monsieur Claude Lessard qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour régir l'implantation de piscines creusées ou hors terre, de spas et autres bassins de rétention d'eau et au besoin les prohiber sur le territoire de la municipalité.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

#### **7474 - Avis de motion, règlement modifiant le règlement de lotissement sur le territoire de la municipalité**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par Monsieur Jocelyn Boivin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté en vue de modifier le règlement de lotissement pour prévoir la dimension des lots tant en superficie qu'en frontage au chemin ou au lac, sur le territoire de la municipalité.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

#### **7475 – Approbation des dépenses pour des travaux d'une valeur de 10 000\$ exécutés sur le Chemin Thomas Maher**

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin Thomas Maher pour un montant subventionné de 10 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

- admet que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le Chemin Thomas Maher dont la gestion incombe à la municipalité.

### **Correspondance**

Monsieur O'Donnell Bédard fait part d'une lettre reçue de Monsieur Claude Sauvé de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier ainsi qu'une lettre de Monsieur Maranda, concernant la création d'un comité inter-villes. Monsieur Bédard croit que c'est prématuré puisqu'il y a déjà un comité de citoyens et que nous devrions attendre le rapport qui doit être déposé en décembre et se rencontrer par la suite.

Monsieur Bédard fait également part d'une autre lettre de Monsieur Maranda concernant la création d'un parc régional où se trouve le lac du Grand Héron. La MRC pourrait s'impliquer ainsi que Canards Illimités. Dossier à suivre.

Madame Vivian Viviers nous fait lecture également d'une résolution de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf par laquelle elle a modifié la résolution 110-09-2006 concernant l'interdiction de faire l'usage de boîtes de bois suite aux représentations faites par Monsieur Jacques Tessier.

### **Période de questions**

Des citoyens s'interrogent à savoir si les branches qui ont été coupées vont rester dans les fossés ou si elles seront ramassées.

### **Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h00.

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**O'Donnell Bédard**  
**Maire**